



RECONFINEMENT : LES SERVICES COMMUNAUX S'ORGANISENT

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et dans cette nouvelle période de confinement annoncée pour 4 semaines, la commune a revu l'organisation des services communaux afin de maintenir le lien avec les administrés.

Services administratifs

L'accueil physique de la mairie et les services administratifs restent ouverts au public aux jours et heures habituels. Mais il est demandé aux usagers de prendre rendez-vous pour les dossiers d'état civil, d'urbanisme et pour le C.C.A.S. à compter du lundi 2 novembre.

Contacts :

Standard mairie 02 97 80 12 44

Service urbanisme : urba@gestel.fr

C.C.A.S. : ccas@gestel.fr

Les « aînés » de la commune isolés qui le souhaitent ont la possibilité de se faire connaître au C.C.A.S. (dispositif calqué sur le Plan Canicule) afin d'être contactés régulièrement

Services Techniques : Ils fonctionneront normalement durant la période de confinement et les personnels seront présents.

ALSH « Les Lucioles »

L'ALSH reste ouvert dans les mêmes dispositions et aux mêmes horaires (de 7 h 30 à 18 h 45) à la fois en « périscolaire » et les mercredis avec la mise en place du nouveau protocole sanitaire. Les parents dont les enfants fréquent la structure ont reçu le vendredi 30 octobre un courrier précisant les nouvelles mesures sanitaires.

Le port du masque est désormais obligatoire pour les enfants partir de 6 ans (à prévoir par les parents).

Contact : 02 97 05 12 72 ou alsh@gestel.fr

Restaurant scolaire

Les élèves y seront accueillis dans le respect du nouveau protocole sanitaire qui s'appliquera dès le lundi 2 novembre.

Contact : 02 97 05 14 74

Médiathèque : Conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre la médiathèque est fermée au public. Une réflexion va être menée en concertation avec le réseau CALLIOPE pour la mise en place d'un dispositif de prêts/retours durant la période de confinement.

Contact : 02 97 80 12 45 ou mediatheque.gestel@wanadoo.fr Portail calliope.bzh

Salles et locaux municipaux dédiés aux activités sportives et associatives

Ils sont fermés et interdits au public. Toutes les activités et animations sont suspendues. Les Présidents et Présidentes d'association ont été informés individuellement.

Les aires de jeux communales extérieures restent ouvertes pour le moment.

Cimetière communal :

Il reste ouvert au public mais le port du masque y est obligatoire (signalétique aux entrées).

En fonction de l'évolution de la situation et de nouvelles directives préfectorales la mairie pourra être amenée à revoir l'organisation de ses services. La priorité est d'assurer la continuité de service public tout en garantissant la sécurité des administrés et des personnels dans un contexte sanitaire dégradé. Les élus restent mobilisés dans cette nouvelle phase de confinement. Ils appellent la population à respecter les nouvelles consignes sanitaires et les gestes barrières.

COMPETENCES DE LORIENT AGGLOMERATION

Transport : L'offre de transport (bus et batobus) est inchangée. Seul le service de soirée est supprimé.

Collecte des déchets ménagers :

La collecte en « porte à porte » est maintenue selon le rythme des 3 flux (biodéchets, emballages et déchets non recyclables). Maintien de la collecte en apport volontaire (papiers, journaux, verre). Pour toute question : **Numéro vert 0800 100 601**

Collecte des encombrants à domicile : Suspendue jusqu'à une date indéterminée

Déchetteries :

Les 13 déchetteries de Lorient Agglomération restent ouvertes. Port du masque et attestation de déplacement obligatoires (case 2).

Déplacements

Des autorisations de déplacement sont téléchargeables sur le site du Ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr

Contact : 02 97 80 12 44 / mairie@gestel.fr